

PROGRAMME DE FORMATION

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL – FORMATION INITIALE

Public visé :

- Salarié d'entreprise privée ou publique

Prérequis d'accès à la formation :

- Savoir lire et écrire
- Etre âgé de 18 ans

Objectifs de la formation :

- A l'issue de la formation, les participants seront capables d'intervenir face à une situation d'accident de travail et de contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

Durée :

- 2 jours soit 14 heures

Nombre de participants :

- Minimum 4 et maximum 10 participants par session

Modalités pédagogiques :

- Apports théoriques
- Echanges d'expériences
- Exercices pratiques en salle (possibilité de réaliser quelques mises en situation en atelier)

Modalités d'évaluation :

- Evaluation formative tout au long de la formation
- Grille certificative selon référentiel INRS
- Passage d'épreuves certificatives sanctionné par la délivrance du certificat SST

Formalisation à l'issue de la formation :

- Attestation de la formation
- Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail

Dates et lieux de la formation :

- A définir avec l'organisme de formation

Moyens d'encadrement :

- Formateur titulaire du certificat de formateur SST à jour et certifié

Contenu de la formation :

- ⇒ Présentation du formateur, du programme de formation et des conditions de certification
- ⇒ Présentation des stagiaires ;

La prévention des risques professionnels

- ⇒ Le cadre juridique de l'intervention d'un Sauveteur Secouriste du Travail ;
- ⇒ La prévention des risques professionnels : le code du travail, les obligations de l'employeur et des salariés, les principes généraux de prévention, la prévention – la protection,
- ⇒ Notions de danger, situation dangereuse, zone dangereuse, évènement déclenchant, personne exposée, risque, dommage
- ⇒ Accident de travail et maladie professionnelle : notions et statistiques AT/MP au niveau national, branche professionnelle et au niveau de l'entreprise
- ⇒ Les enjeux humains et socio-économiques
- ⇒ Le rôle d'un SST avant, pendant et après un AT
- ⇒ Les acteurs internes et externes de la prévention
- ⇒ Les procédures internes et les documents relatifs à la prévention (DU) et notamment à la remontée d'informations (fiche d'incident, analyse d'accident)
- ⇒ Les limites de son intervention

Le secours

- ⇒ Protéger
- ⇒ Examiner
- ⇒ Alerter ou faire alerter
- ⇒ Secourir la victime
 - La victime saigne abondamment
 - La victime s'étouffe
 - La victime se plaint d'un malaise
 - La victime se plaint de brûlures
 - La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
 - La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - La victime ne répond pas mais elle respire
 - La victime ne répond pas et ne respire pas

Réactualisation des connaissances

Le certificat de SST est valable 24 mois. Avant la fin de la période de validité, le SST doit suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences de SST pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.